

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20240403-DCM2024-14-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 3 avril 2024
27/03/2024**Date d'affichage :**
27/03/2024**Nombre de conseillers :**

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois d'avril, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Étaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Étaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), LEBIGOT Elodie, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), MOREL Sophie (pouvoir donné à MARDOC François), POREE Thierry (pouvoir donné à GUERARD Roland).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2024-14 : Vote de la subvention du CCAS


Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget primitif 2024, article 657362,

Considérant qu'il y a lieu de verser au CCAS une subvention de 4 900 euros (3 000 € de la commune et 1 900 € de la CaC),

L'assemblée, à l'unanimité :

- VERSE au CCAS une subvention de 4 900 euros au titre de l'exercice 2024

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 3 avril 2024.

 Le Maire,
Daniel DENIS